

N° D'ORDRE : 2023-042

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 17**Pouvoirs : 12**Excusé : 00**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 29**Date de convocation : 29 mars 2023*

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. VINCENT Gilles, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ASNARD Marjorie - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs : Mme ESPOSITO Annie donne pouvoir à M. VINCENT Gilles, Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. MARIN Michel, M. CHAMBELLAND Michel donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian, Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique, M. QUENET Xavier donne pouvoir à M. BLANC Romain, M. FONTANA Alain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette, Mme ARGENTO Katia donne pouvoir à M. VINCENT Romain, Mme RASTOUIL Angélique donne pouvoir à Mme PICHARD Laure, Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme MATHIVET Séverine, M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à M. DEDONS Fabrice, M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan, Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre.

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : M. CALMET Pierre (à l'unanimité).

10-CONSTITUTION DE PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES POUR RISQUES – BUDGET PRIMITIF 2023

En application de la réglementation comptable et budgétaire, chaque risque ou dépréciation doit être apprécié afin que le budget traduise le plus fidèlement possible la réalité de la situation financière de la commune. Ce principe conduit à réajuster les provisions au fur et à mesure de la variation des risques.

Il sera ainsi proposé de constituer les provisions suivantes :

- 2 640 € au titre d'un contentieux d'urbanisme opposant l'APE / permis de construire n° 083 153 22 S0002 pour la construction d'un conservatoire et d'un centre aéré – Fliche Bergis (req° 2300517 du 16/02/2023)
- 4 800 € au titre d'un contentieux d'urbanisme opposant l'APE / permis de construire n° 083 153 21 S0026 pour l'édification de logements 6, chemin des roses (req. n°2202370 du 22/12/2022)
- 3 000 € au titre d'un contentieux d'urbanisme opposant Mme NL / Commune concernant le retrait d'un permis de construire (req n°2201029 du 06/04/2022)
- 3000 € au titre d'un contentieux d'urbanisme opposant la Société I / commune concernant le retrait d'un permis de construire (req. N° 2202385 du 01/09/2022).

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE PAR 24 VOIX POUR ET 5 CONTRE (M. CLAVE, M. DEZERAUD, M. LE PEN, MME MONTAGNY ET M. CALMET)

- de bien vouloir provisionner les sommes précitées étant précisées que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2023 de la commune.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 7 avril 2023, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT